

# Règlement intérieur

## École Supérieure de Technologie de Kénitra

### Préambule

Le règlement intérieur de l'École Supérieure de technologie de Kénitra est **le code de référence** à respecter dans sa totalité par tous les étudiants.

Il est à tout moment consultable afin de s'y référer en toute circonstance utile au secrétariat pédagogique, par les étudiants et toutes personnes désireuses de s'informer sur les règles relatives à l'établissement.

L'inscription à l'école implique l'acceptation complète et sans réserve par l'étudiant de ce présent règlement.

*« Une filière DUT est constituée de 16 modules et comporte de 4 semestres. Chaque semestre est composé de 4 modules pour le DUT avec un volume horaire global semestriel de 360 heures. Une filière peut être constituée d'un tronc commun (module du semestre S1 et S2) et des options avec des modules propres à chaque option de la filière dans les semestres restants ».*

## **Conditions d'accès**

La filière « DUT » est ouverte aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les spécialités prévues dans le descriptif de la filière.

La sélection des candidats s'effectue sur la base des notes obtenues au baccalauréat.

L'accès aux formations DUT peut se faire également en S3 sur étude de dossier pour les étudiants issus d'autres filières ou autres établissements d'enseignement supérieur, satisfaisant aux prérequis dans le descriptif de la filière.

## **Évaluation des connaissances**

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, des rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle.

## **Validation et acquisition de module**

- Un module est acquis soit par validation soit par compensation
- Un module est acquis par validation si sa note est supérieure ou égale à 12/20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieur strictement à 6/20
- Un module dont la moyenne est supérieure ou égale à 8/20 sans qu'aucune note des éléments composant ne soit inférieur strictement à 6/20 peut être acquis par compensation à la fin de l'année universitaire en considérant tous les modules des deux semestres de l'année
- Un module de moyenne supérieure ou égale à 6 sur 20 peut faire l'objet d'un Contrôle unique de rattrapage. Seront conservés pour ce rattrapage, les notes des éléments du module supérieures ou égales à 12 sur 20

## **Contrôle de rattrapage**

- L'étudiant n'ayant pas validé un module et ayant obtenu à ce module une note de moyenne supérieure ou égale à 6 sur 20 est autorisé à passer un contrôle unique de rattrapage. Il conserve, pour ce rattrapage, les notes des éléments du module supérieures ou égales à 12 sur 20.
- La notation d'une épreuve de rattrapage ne peut en aucun cas excéder la note maximale de 12/20

- Le recours à la compensation se fait après le rattrapage à l'issue de l'année universitaire en cours. La meilleure des deux notes est considérée lors du classement et de l'attribution de la mention
- Après rattrapage, un module dont la moyenne générale est inférieure strictement à 8/20 ou comprenant un élément au moins dont la note est inférieure à 6/20 est déclaré non acquis
- Le DUT est validé si la moyenne de tous les modules le composant est au moins égale à 12/20 par validation ou par compensation (réserve faite des notes éliminatoires)
- La réinscription est permise si la moyenne générale obtenue est au moins supérieure ou égale à 8/20 et inférieure strictement à 12/20.

### **Discipline et assiduité**

- La discipline et l'assiduité sont des composantes primordiales pour la réussite au sein de l'EST. Aussi, les étudiants sont-ils appelés à observer les règles strictes de respect, de tolérance, de bonne conduite, de tenue vestimentaire descente et d'assiduité
- La présence aux cours, TD, TP, contrôle des connaissances & examens, visites d'entreprises, projets, conférences, est obligatoire
- Les absences pour cause de maladie doivent être justifiées par un certificat médical adressé au service de la scolarité dans un délai ne dépassant pas les 72 heures
- Toutefois, un certificat médical ne peut être pris en considération que s'il est muni d'ordonnance analyses ...Les absences non justifiées accumulées au cours d'un semestre seront sanctionnées comme suit :
  - 06 heures : 1er avertissement
  - 12 heures : 2ème avertissement
  - 16 heures : blâme
  - 20 heures : traduction devant le conseil de discipline constitué conformément aux textes en vigueur (Dispositions prévues par le décret N° 2.06.619 du 28 octobre 2008, relatif au conseil de discipline concernant les étudiants)

- Tout retard aux séances de l'emploi du temps sera considéré comme absence à la séance
- Tout étudiant non admis pour indiscipline sera considéré comme absent à toute la séance
- Toute absence à une séance de contrôle des connaissances (examen, TP) sera sanctionnée par la note 00/20, qu'elle soit justifiée ou non.

### **Fraude aux examens**

- Le recours à la fraude lors des examens et devoirs surveillés est formellement interdit
- Est considéré comme fraude, tout échange d'information orale ou écrite entre étudiants, la possession de documents non autorisés ayant un rapport avec le sujet d'examen, la possession d'appareils électroniques, même éteints, tels que téléphone cellulaire, tablette, MP3, appareil photo ...

***Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions du Règlement intérieur - Ecole Supérieure de Technologie de Kénitra -***

(Reporter ci-dessous la mention manuscrite "Lu et approuvé")

.....

A Kénitra le : .....

Nom et prénom : .....

Filière : .....

Signature :